

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue par videoconférence ouverte à 19 h .

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA |
| 3. | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

EST ABSENT : Guy VEILLETTE

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael PAGE, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit TREMBLAY, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Dépôt du rapport d'audi portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

6. Démission d'un employé aux travaux publics
7. Embauche d'une préposée au guichet à la plage

FINANCES ET TRÉSORERIE

8. Dépôt des rapports financiers du directeur général et secrétaire-trésorier et du rapport du vérificateur externe
9. Acceptation des comptes à payer
10. Rapports des salaires nets – 2021-06

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

11. Demande d'aller en appel d'offre pour la refecton de la toiture de l'Hôtel de ville

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

- Règlement 2021-633 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes – Adoption
12. Règlement 2021-633 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes – Adoption
 13. Collaboration avec le Ministère des forêts, de la faune et des parcs
 14. Dérogation mineure – 135, rue Main
 15. PIIA Supérieur – 135, rue Main

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Positionnement de la Municipalité face aux interventions proposées par le MTQ

VARIA

17. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
18. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

2021-07-05.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points suivants :

- Dépôt du rapport d'audi portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal
- DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS
- EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU GUICHET À LA PLAGE
- Demande d'aller en appel d'offre pour la refecion de la toiture de l'Hôtel de ville

ADOPTÉE

2021-07-05.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 7 juin 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-07-05.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Sécurité routière
- Gala des « Omer » Chambre de Commerce Memphrémagog
- Marché Champêtre
- Nouveau système d'alerte
- Question à l'attention du Conseil
- Travaux chemin Magog
- Bleu Massawippi au marché Champêtre

2021-07-05.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

| INTERVENANTS | OBJETS |
|--------------|--------|
|--------------|--------|

2021-07-05.05

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a été sélectionnée en décembre 2020, parmi 100 municipalités, pour être auditée relativement sur la formation en éthique et déontologie des membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la Commission Municipale du Québec a procédé à l'audit portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du Conseil Municipal de North Hatley;

ATTENDU QUE le rapport de la Commission a été rendu public le 28 avril dernier sur son site Internet et que le rapport concernant la formation des élus de la Municipalité du Village de North Hatley a été déposé au Conseil en juin dernier;

JE, MICHAEL PAGE, PROPOSE

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport de la Commission

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

2021-07-05.06

DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLIC

ATTENDU QUE M. Gérôme Gaudet-Grégoire est à l'embauche de la Municipalité depuis le 7 novembre 2019 à titre de journalier aux travaux public;

ATTENDU QUE M. Gaudet-Grégoire a remis sa démission en date du 2 juillet 2021 pour un autre emploi;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE QUE

Le conseil accepte la démission de M. Gaudet-Grégoire et lui souhaite la meilleure chance à son nouveau travail.

ADOPTÉ

2021-07-05.07

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose le rapport financier établi pour l'année 2020, de même que le rapport du vérificateur externe.

2021-07-05.08

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU GUICHET À LA PLAGE PLEASANT-VIEW

ATTENDU QUE les usagers de la plage et du terrain de tennis qui ne sont pas résidents de North Hatley ou du Canton-de-Hatley doivent payer pour utiliser le service;

ATTENDU QUE le temps des sauveteurs est maximisé à la surveillance du site;

ATTENDU QUE le site nécessite une ressource à l'entrée pour accueillir les usagers;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE QUE

Le conseil accepte l'embauche de Mme Priscilla-Ève ALLATT à titre de préposée au guichet à la plage au salaire de 13.50 \$/heure.

ADOPTÉ

2021-07-05.09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

MOI, AARON PATELLA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 5 juillet 2021 par le Service de trésorerie, au montant de 298 113.98 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

Empty rectangular box for the first section of the minutes.

Empty rectangular box for the second section of the minutes.

PROJET À ADOPTER

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

ADOPTÉE

2021-07-05.10

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2021-06

| | |
|--------------|---------------------|
| ÉLUS | 7 705.53 \$ |
| PERMANENTS | 39 979.20 \$ |
| SAISONNIERS | 1 207.39 \$ |
| TOTAL | 48 892.32 \$ |

2021-07-05.11

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le toit de l'Hôtel de ville doit être refait depuis bon nombre d'années;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu un rapport d'analyse qui identifie clairement l'urgence de refaire le toit;

ATTENDU QUE l'administration souhaite mandater une firme externe pour produire le devis d'appel d'offre;

ATTENDU QUE les coûts sont admissibles à une subvention du PRABAM;

MOI, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE QUE

Le Conseil autorise l'administration à mandater une firme externe afin de produire et publier l'appel d'offre pour la réfection de la toiture.

ADOPTÉ

2021-07-05.12

RÈGLEMENT 2021-633 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2015-582 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé «Règlement 2021-633 amendant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes» soit adopté.

ADOPTÉE

2021-07-05.13

COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES FORETS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi est propriétaire de l'ouvrage du barrage portant le numéro d'identification X0007340;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley est la Municipalité désignée pour la gestion du barrage portant le numéro d'identification X0007340;

ATTENDU QU'il existe plusieurs enjeux associés à la gestion et l'opération du barrage portant le numéro d'identification X0007340, notamment le maintien du niveau du lac, les débits d'eau sur la rivière Massawippi et des enjeux associés à la protection de la faune et la flore;

ATTENDU QU'il y a une volonté de la part de la Municipalité désignée gestionnaire du barrage portant le numéro d'identification X0007340 pour mettre en place et ou ajuster les procédures visant l'atteinte des objectifs ciblés tout en intégrant pleinement les enjeux mentionnés ci-haut dans un souci de protection de l'environnement et de la faune et la flore;

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

QUE la Municipalité du Village de North Hatley demande, par la présente, à la Régie du Parc régional Massawippi de se positionner en faveur d'un tel travail de collaboration par voie de résolution;

QUE le Parc régional Massawippi désigne M. Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de North Hatley comme interlocuteur avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'entamer un travail de collaboration visant la mise à jour ou l'implantation de procédures visant l'atteinte des objectifs ciblés tout en intégrant pleinement les enjeux mentionnés ci-haut;

QUE le résultat des travaux effectués en collaboration du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et M. Benoit Tremblay soit présenté au Conseil du Parc régional Massawippi une fois ceux-ci complétés;

ADOPTÉ

2021-07-05.14

DÉROGATION MINEURE – 135, RUE MAIN

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'utilisation d'un autre matériau que la brique pour la construction du 2^e étage du bâtiment, pour l'immeuble sis au 135, rue Main;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2001-432, énonce à l'article 8.3 :

« REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN AGRANDISSEMENT

Tout agrandissement d'un bâtiment doit être réalisé en harmonie avec le bâtiment original. Les matériaux de revêtement extérieur des murs et du toit de l'agrandissement doivent être de même type que les matériaux dominants du bâtiment existant, sauf s'il s'agit de bois ou de verre dans le cas des serres et solarium. »

ATTENDU QU'après l'analyse des critères qui permettent d'évaluer la recevabilité d'une demande de dérogation mineure, les membres du CCUP recommandent favorablement la demande de dérogation mineure au conseil;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour ce projet

ADOPTÉE

2021-07-05.15

PIIA SUPÉRIEUR – 135, RUE MAIN

ATTENDU QUE le projet présenté concerne l'ajout d'un 2^e étage pour l'immeuble sis au 135, rue main;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent unanimement le projet avec les recommandations suivantes :

- Reproduire le modèle des fenêtres du premier étage pour celles du deuxième étage;
- Appliquer un traitement différent (ex. givré) à la portion centrale des fenêtres du deuxième étage , pour souligner la colonnade de briques du premier étage et souligner cette caractéristique particulière de ce bâtiment.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté avec les recommandations proposées.

ADOPTÉE

2021-07-05.16

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ FACE AUX INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR LE MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a déposé une demande auprès du Ministère des Transports du Québec relativement à des questions de sécurité pour les usagers de la route 108, du chemin Magog et du chemin Capelton;

ATTENDU QUE la Municipalité demandait, entre autres, au Ministère les éléments suivants visant la sécurité des usagers:

- Réduction de la vitesse à 40km/h sur le chemin Magog et sur le chemin Capelton;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

- Installation de bollard visant la réduction de vitesse sur le chemin Magog au début du tronçon à partir de l'intersection du chemin Hovey ainsi qu'à la traverse de piétons située près du 4020 chemin Magog;
- Installation de bollard visant la réduction de vitesse sur le chemin Capelton face au stationnement municipal à la traverse de cyclistes et de piétons.

ATTENDU QUE la Direction générale de la Municipalité s'est entretenue avec les représentants du MTQ le 15 juin dernier et que ceux-ci ont fait une proposition à la Municipalité par courriel le 21 juin dernier et que cette proposition a été transmise au Conseil municipal à l'atelier de travail du 28 juin 2021;

ATTENDU QUE le Ministère n'est pas favorable à une réduction de vitesse à 40 km/h sur son réseau routier, tel qu'annoncé dans la lettre datée du 18 juin 2021 acheminée à la Municipalité;

ATTENDU QUE la proposition du MTQ est la suivante :

- À l'entrée EST, implanter une zone tampon de 70 km/h sur 500 m dont 150 m seraient retranchés de la zone de 50 km/h actuelle;
- À l'approche EST, au niveau du début de la nouvelle zone de 50 km/h, agrandir le panneau de 50 km/h et ajouter du marquage au sol. De plus, la Municipalité peut installer un radar pédagogique. Pour ce faire, une permission de voirie doit préalablement être obtenue en communiquant avec le centre de services de Magog au 819 843-2423;
- La route 108, entre les rues Vaughan et Main, ne possède pas une largeur suffisante pour sécuriser la circulation des cyclistes. Ce lien fait partie du circuit de la Route verte et, comme mentionné lors de la rencontre du 15 juin dernier, Vélo Québec effectue présentement la tournée et valide la sécurité des tronçons de la Route verte. Par conséquent, il est possible que Vélo QUÉBEC demande à la Municipalité de déplacer ce tronçon. Le MTQ recommande donc d'envisager la possibilité de faire passer la Route verte sur le chemin Vaughan, le terrain des étangs d'épuration, le chemin de la Rivière et la rue Main. Ce déplacement pourrait être admissible à un programme d'aide financière;
- Passage de cyclistes près du stationnement de la rue Mill : Le MTQ recommande de modifier la signalisation du passage de cyclistes pour un passage piétonnier. Ce changement permettrait d'ajouter une balise au centre du passage et d'augmenter la visibilité du passage par l'ajout de panneaux de chaque côté de la route;
- Prolonger le trottoir du côté NORD de la route 108 entre le stationnement de la rue Mill et les sentiers du parc Scowen. Cette intervention est sous la responsabilité de la Municipalité et serait cohérente avec la transformation du passage pour cyclistes en passage pour piétons;
- Le Ministère ajoutera du marquage (vélo et chevrons) à chaque extrémité du tronçon de la Route verte situé entre les rues Main et Hovey;
- Sur la route 108 en direction EST, à la hauteur de la rue Hovey, le Ministère ajoutera du marquage au sol (50 km/h) et recommande à la Municipalité l'installation d'un radar pédagogique;
- Le début de la zone de 50 km/h à l'approche OUEST jusqu'à la rue Hovey fera l'objet d'un projet de pavage en 2021 où les accotements seront pavés sur une largeur de 1,5 m. Ce secteur, d'environ 600 m, n'a pas les caractéristiques d'une zone de 50 km/h et les interventions qui y seront réalisées en 2021 le confirmeront davantage. Par conséquent, pour signaler des vitesses crédibles en fonction du milieu, nous vous recommandons de débiter la zone de 50 km/h à la hauteur de la rue Hovey et d'implanter une zone de transition à 70 km/h sur le tronçon à l'OUEST.

ATTENDU QUE le Conseil juge que la proposition du MTQ ne rencontre pas les objectifs recherchés visant la sécurité des usagers sur les tronçons de route énumérés ci-haut;

JE, MICHAEL PAGE, PROPOSE

QUE le Conseil refuse la proposition du Ministère;

QUE le Conseil demande à nouveau au Ministère de considérer les éléments suivants :

- Que le marquage au sol sur les tronçons appartenant au MTQ de la route 108, du chemin Magog et du chemin Capelton (passage cyclistes, passage piétonnier, piste cyclable sur Capelton) soit effectué avant le début de la saison estivale;
- Que la vitesse à 50 km/h sur la route 108 vers l'intersection de Hovey, Magog et 108 demeure puisqu'il y a un risque pour les camions lourds en provenance de Ste-Catherine-de-Hatley par la route 108 d'être incapables de s'immobiliser au bas de la côte;
- Que le Ministère considère le chemin Magog comme un chemin problématique en matière de sécurité pour les piétons et cyclistes et que, par conséquent, la Municipalité souhaite voir une réduction de vitesse à 40 km/h sur ce tronçon;
- Que l'installation d'un radar pédagogique puisse être installée sur les chemins Magog et Capelton, tel que demandé officiellement au MTQ en août 2020;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

ADOPTÉ

2021-07-05.17

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

| INTERVENANTS | OBJETS |
|---|---|
| QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL | |
| DOMINIQUE CYR | Q. Qu'est-ce qui arrive à la poubelle du bureau touristique? Bac brun avec sac de poubelle dedans, donc poubelle seulement, peu de recyclage. |
| | R. La poubelle à trois voie est en réparation |
| DOMINIQUE CYR | Q. Quand aurons-nous du recyclage dans les endroits publics? |
| | R. Cette semaine |
| DOMINIQUE CYR | Q. Pourrions-nous utiliser le matériel de la plage? Jeux, chaises, ping-pong... |
| | R. Pas pour l'instant, nous ne pouvons faire respecter la distanciation nécessaire. Nous allons vérifier l'état de la situation. |
| PAUL ST-PIERRE | Q. Since speeding and noise of traffic continues in the Town, and on Sherbrooke Road in particular, and despite the reduction of speed limits and the presence of blinking speed panels being ineffective at reducing the speed and noise of cars and other vehicles, what further mesures will the Town management take? |
| | R. Plusieurs actions ont été mises en place dont des appels répétés à la SQ. Nous sommes à l'affut de suggestions. |
| PAUL ST-PIERRE | Q. Why has the audio description of the June 2020 Town Council meeting not been posted, after more than 10 working days, despite Resolution 2020-06-01.05 of Council that it is realizable and necessary to do so after 5 working days? |
| | R. Le pv de juin sera en place cette semaine. Nous nous efforcerons de publier dans les délais demandés. |
| SUSAN GWYN | Q. The information booth/ toilet/skating hut is still looking grungy. Needs cleaning and paint. |
| | R. Thank you for bringing it to our attention. We will attend to it as soon as possible. |
| SUSAN GWYN | Q. Thank you for the crosswalks at Massawippi and Woodward. Too bad they didn't do the one across Capelton at the municipal parking lot. It is a busy one: cars, cyclists and pedestrians. |
| | R. It's a MTQ responsibility, we've asked it early this spring |
| BRIAN MERRETT | Q. Please would you report on the status of the truck Petition that was approved at the June 7th meeting, including replies from Transport Québec and actions on their part. |
| | R. Nous attendons un retour du MTQ. Nous en avons discuté avec eux le 15 juin et voir résolution 2021-07-06.16 |
| MICHEL DESROSIERS | Q. Est-ce possible d'ajouter des lignes de chaque côté du chemin Rivière pour les piétons |
| | R. Les lignes blanches de chaque côté du chemin Rivière sont prévues dans l'échéancier de travail et seront peintes sous peu |

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
5 JUILLET 2021**

| | | |
|---------------------|---|---|
| MICHEL DESROSIERS | Q | Pourquoi des montants sont chargés pour des interventions au CCUP |
| | R | La Direction générale informe que l'administration est au fait de la situation et que des correctifs seront apportés. Le dossier de M. Desrosiers sera traité au cas par cas et la direction prendra contact avec M. Désrosiers pour régularisé la situation. |
| MICHAEL MUNKITTRICK | Q | Is the parking on River street can be removed |
| | R | La question a été traitée lors du point informations emmanant du conseil. |
| MICHAEL MUNKITTRICK | Q | Le trottoir et muret sur chemin de la Rivière s'affaise vers la rue. Est-ce que la Municipalité fera quelque chose pour régler la situation. / (The sidewalk and low wall on chemin de la Rivière are sagging towards the street. Will the Municipality do something about this situation.) |
| | R | L'équipe des travaux publics vérifiera et corrigera la situation. |

2021-07-05.18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 57 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH , propose que la séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.